

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		JURE	CA 2023	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	Date de convocation : 22/02/2024	Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	7			Nb de membres présents	7
Nb de suffrages exprimés	7			Nb de suffrages exprimés	7
Votes Contre 0 Pour	7			Votes Contre 0 Pour	7
Abstentions	0		Séance : 27/02/2024	Abstentions	0

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Gérard PEREZ, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	258 816,73	0,00	26 535,76	0,00	285 352,49
Opérations exercice	192 498,02	281 293,69	313 924,79	156 778,51	506 422,81	438 072,20
TOTAUX	192 498,02	540 110,42	313 924,79	183 314,27	506 422,81	723 424,69
Résultat de clôture		347 612,40	130 610,52			217 001,88
			Restes à réaliser		90 875,68	0,00
			Besoin / excédent de financement total			126 126,20
			Pour mémoire: Virement à la section d'investissement			290 583,34

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

221 486,20	au compte 1068 (recette d'investissement)
126 126,20	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
130 610,52	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Pour expédition conforme,

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : BLANC Franck (Adjoint au Maire), DUFOUR Olivier (Conseiller municipal), FOLLIOU Marie-Ange (Conseillère municipale), PALLANCHE Chantal (Conseillère municipale), SAPIN Françoise (Conseillère municipale), PEREZ Gérard (Adjoint au Maire), CHABRE Romain (Conseiller municipal),

Absents : ESPINASSE Patrice (Maire), GEORGES William (Conseiller municipal), COHAS Jean-Sébastien (Conseiller municipal), FORISSIER Delphine (Conseillère municipale)

Sous-Préfecture de ROANNE

Date de réception de l'AR: 08/03/2024

042-214201162-DE_20240227_007-DE

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
- (2) En fonction des données communiquées par le comptable.